

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 9



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

| | |
|--|---|
| 1.1 Identificateur de produit | 102261 2.1 VOC Acrylic Primer Surfacer gray Quart |
| 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées | la réparation automobile |
| 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité | ITW Evercoat a division of Illinois Tool Works Inc. 6600 Cornell Road Cincinnati, OH 45242 513-489-7600 |
| 1.4 Numéro d'appel d'urgence | CHEM TEL: +1-813-248-0593 |

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | |
|--|---|
| Classification conformément règlement (CE) no 1272/2008 | Toxicité pour le système reproductif, catégorie de danger 1B |
| | Toxicité aiguë (par inhalation vapeurs), catégorie de danger 2 |
| | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2 |
| | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2 |
| | Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - Exposition répétée, catégorie de danger 2 |
| | Toxicité aiguë (par inhalation poussières/brouillard), catégorie de danger 3 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - Exposition unique, catégorie de danger 3 | |

2.2 Éléments d'étiquetage

Des étiquetages conformément au règlement (CE) n o 1272/2008.

Pictogrammes



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger H315 - Provoque une irritation cutanée.

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 9

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 - Mortel par inhalation.

H331 - Toxique par inhalation.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H360D - Peut nuire au fœtus.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

donnée non disponible

2.3 Autres dangers

donnée non disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

| Composant | Concentration | N CAS | (CE) No. 1272/2008 | M-Factor | SCL |
|-----------|---------------|----------|---|-----------------------|-----------------------|
| Toluene | 12,5 | 108-88-3 | Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 Repr. 2; H361 Skin Irrit. 2; H315 STOT RE 2; H373 STOT SE 3; H335, H336 | donnée non disponible | donnée non disponible |
| Acetone | 12,5 | 67-64-1 | Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H335, H336 | donnée non disponible | donnée non disponible |

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 9

| | | | | | |
|-------------------|-----|----------|---|-----------------------|-----------------------|
| | | | EUH066 | | |
| Ethyl acetate | 2,5 | 141-78-6 | Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H335, H336 EUH066 | donnée non disponible | donnée non disponible |
| Dibutyl phthalate | 1 | 84-74-2 | Aquatic Acute 1; H400 Repr. 1B; H360 | donnée non disponible | donnée non disponible |

Pour le texte complet des mentions de danger-H mentionnées dans cet article, voir chapitre 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

| | |
|--------------------------------------|--|
| Inhalation | Emmener à l'air libre. En cas de difficulté respiratoire, faire administrer l'oxygène par un personnel formé. Si la victime a cessé de respirer, effectuer la respiration artificielle et faire administrer l'oxygène par un personnel formé. Consulter un médecin immédiatement. If symptoms develop, immediately move individual away from exposure and into fresh air. Consulter un médecin immédiatement. Garder la victime au chaud et au calme. Si la victime a cessé de respirer, dégager les voies respiratoires, desserrer le col et la ceinture et effectuer la respiration artificielle. En cas de respiration difficile, il serait peut-être bon d'administrer de l'oxygène à condition que ce soit fait par un personnel compétent de préférence sur les conseils d'un médecin. |
| Contact avec les yeux | Rincer les yeux à grande eau pendant 20 minutes au moins en soulevant les paupières souvent. Pencher la tête pour empêcher que le produit ne s'approche de l'oeil non contaminé. Consulter un immédiatement et surveiller l'oeil chaque jour selon les conseils du médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande d'eau. Après le rinçage initial, enlever les lentilles de contact et continuer de rincer à grande eau pendant 15 minutes. Se faire examiner et tester les yeux par un personnel médical. |
| Contact avec la peau | Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste. Enlever les vêtements contaminés et continuer à rincer à grande eau. Wash affected area thoroughly with soap and water. Consulter un médecin si les symptômes persistent. Laver les vêtements avant de les remettre. |
| Ingestion | Ne pas provoquer le vomissement et consulter un médecin immédiatement. Boire deux verres d'eau ou de lait pour diluer. Porter cette fiche technique santé-sécurité à l'attention du personnel médical. Faire vomir en dernier ressort. Faire vomir peut provoquer l'aspiration du produit par les poumons, ce qui pourrait causer une pneumonite chimique qui peut être mortelle. |
| Auto protection du secouriste | donnée non disponible |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptôme Voir la section 4.1

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 9

Note aux Docteur Aucune information supplémentaire disponible en matière de secours d'urgence.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Suitable extinguishing media Utiliser de la mousse résistant à l'alcool, du gaz carbonique ou un produit chimique sec pour combattre un incendie. L'eau peut être inefficace mais des vaporisateurs d'eau peuvent être utilisés pour éteindre un incendie s'ils sont dirigés à la base des flammes. On peut aussi utiliser l'eau pour absorber la chaleur et empêcher les matériaux exposés au feu de se trouver endommagés. Regular foam Gaz carbonique Produit chimique sec

Agents d'extinction non appropriés donnée non disponible

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et / ou d'explosion Les vapeurs peuvent s'enflammer au contact d'étincelles, de flammes ou autres sources d'ignition si le produit se trouve au niveau ou au-delà de la limite inférieure de son point éclair, provoquant un incendie (de classe B). Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer vers une source d'ignition et créer un retour de flammes.

Produits de combustion dangereux Toxic and corrosive gases,, Gaz carbonique, Oxyde de carbone, Hydrocarbures

5.3 Conseils aux pompiers

Méthodes et protection de lutte contre l'incendie Ne pas s'approcher d'un incendie sans protection adéquate, ce qui comprend un appareil de respiration autonome et un équipement de protection complet. Lutter contre l'incendie d'une distance raisonnable et d'un emplacement protégé étant donné la présence potentielle de vapeurs dangereuses et de produits de décomposition. Les composants inflammables de ce produit peuvent être plus légers que l'eau et brûlent tout en flottant à la surface. Utiliser vaporisateurs et brouillards pour refroidir. Les composants inflammables de ce produit peuvent être plus légers que l'eau et brûler en flottant à la surface.

Utiliser des méthodes de lutte contre l'incendie adaptées aux produits environnants.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Le personnel non-urgence doivent être dégagées de la zone.

Pour les secouristes L'exposition au produit déversé peut avoir un effet irritant ou nocif. Suivre les recommandations en matière d'équipement de

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 9

protection individuelle décrites à la Section VIII de cette fiche technique santé-sécurité. Des précautions supplémentaires peuvent être nécessaires en fonction des circonstances particulières du déversement, notamment le produit répandu, la quantité, le lieu du déversement et l'expérience du personnel chargé d'intervenir. L'évaporation de substances volatiles peut causer un déplacement d'air pouvant provoquer l'asphyxie.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

donnée non disponible

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher qu'un déversement ne s'étende pour minimiser le danger qu'il représente pour la santé des êtres humains et pour l'environnement si c'est possible de le faire sans danger. Porter au minimum un équipement de protection individuelle complet et approprié suivant les recommandations de la Section VIII. Creuser un fossé et absorber le produit avec un absorbant comme les granulés d'argile. Récupérer et entreposer dans un conteneur fermé hermétiquement en attendant l'évaluation de l'élimination appropriée de ce déchet. Couper les sources de l'ignition; y compris l'équipement électrique et les flammes. Interdire de fumer.

6.4 Référence à d'autres sections

Référez-vous à la section 13 pour les informations de disposition

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Produit nocif ou irritant. Eviter tout contact et éviter de respirer le produit. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Utiliser des outils et un équipement qui ne provoque pas d'étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ranger dans un endroit frais, sec et aéré. Isoler des matières et des conditions incompatibles. Conserver le(s) conteneur(s) fermés. Eloigner des sources d'ignition

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

la réparation automobile

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Des valeurs limites d'exposition professionnelle

| Nom chimique | ACGIH TLV-TWA | ACGIH STEL | IDLH |
|-------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| Toluene | 100 ppm | donnée non disponible | donnée non disponible |
| Acetone | 500 ppm | 750 ppm | donnée non disponible |
| Ethyl acetate | 400 ppm | donnée non disponible | donnée non disponible |
| Dibutyl phthalate | 5 mg/m ³ | donnée non disponible | donnée non disponible |

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 9

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Il n'existe pas de limites d'exposition pour les composants de ce produit. Utiliser une ventilation du gaz d'échappement locale ou autres contrôles techniques pour minimiser l'exposition et assurer un environnement confortable à l'opérateur. .

Mesures individuelles de protection, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Appareil de protection des yeux/du visage Porter des lunettes chimiques de sécurité avec protections latérales lorsqu'on manipule ce produit. Porter une protection oculaire supplémentaire, comme des lunettes de protection anti-éclaboussures et /ou une visière lorsque les yeux peuvent se trouver exposés à des éclaboussures ou vaporisations de liquide ou bien du produit présent dans l'air. Ne pas mettre de lentilles de contact. Avoir à sa disposition une station d'urgence pour se rincer les yeux.
Splash proof chemical goggles are recommended to protect against the splash of product. Wear splash-proof safety goggles if material could be misted or splashed into eyes. Porter des lunettes de sécurité si le niveau de poussière dépasse la limite d'exposition.

Protection de la peau

Protection des mains Nitrile Néoprène

Autre protection cutanée Porter des gants de protection. Vérifier qu'ils ne fument pas et les replacer à intervalles réguliers. L'équipement de protection doit être nettoyé régulièrement. Se laver les mains et autres parties du corps exposées à l'eau et avec un savon doux avant de manger, boire et avant de quitter le travail. Protective gloves and proper clothing should be worn to prevent skin contact. Gloves should be made of neoprene or natural rubber. To prevent repeated or prolonged skin contact, wear impervious clothing and boots

Protection respiratoire

Une protection respiratoire peut être exigée pour éviter la surexposition lorsqu'on manie ce produit. Le système de ventilation général ou local est le moyen de protection préféré. Utiliser un appareil de protection respiratoire si le système de ventilation général de la pièce n'est pas disponible ou est insuffisant pour éliminer les symptômes. Use a NIOSH approved respirator designed to remove particulate matter and organic solvent vapors. Observer un programme de protection respiratoire qui satisfait à la norme 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 à chaque fois que les conditions sur le lieu de travail justifient l'utilisation d'un appareil de protection respiratoire. Une protection respiratoire peut être exigée en plus de la ventilation en fonction des conditions d'utilisation.

Type (s) de l'appareil respiratoire Respirateur purifiant l'air équipé d'une cartouche anti-vapeurs organiques et d'un filtre à haute efficacité homologué par NIOSH. Les appareils de protection respiratoires qui purifient l'air ne doivent pas être utilisés en cas de manque d'oxygène ou dans une atmosphère IDLH (mettant immédiatement la vie ou la santé en danger).

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 9

Dangers thermiques donnée non disponible

Contrôles d'exposition
environnementale donnée non disponible

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|-----------------------|
| Aspect | liquide |
| Couleur | Gris |
| Odeur | donnée non disponible |
| Seuil olfactif | donnée non disponible |
| pH | donnée non disponible |
| point de fusion/point de congélation (°C) | -95 -26 |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C) | 56 |
| Point d'éclair | donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | donnée non disponible |
| Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité | |
| Limites supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité | 7.0 % 12.8 |
| Limites inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | 1.0% |
| Pression de vapeur | donnée non disponible |
| Densité de vapeur | donnée non disponible |
| Densité relative | donnée non disponible |
| Solubilité(s) | Complet; 100% |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | 1.36 |
| Température d'autoinflammabilité | 465 |
| Température de décomposition | donnée non disponible |
| Viscosité | donnée non disponible |
| Propriétés explosives | donnée non disponible |
| Propriétés comburantes | donnée non disponible |
| 9.2 Autres informations | donnée non disponible |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité donnée non disponible

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 9

| | |
|--|--|
| 10.2 Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales. |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | donnée non disponible |
| 10.4 Conditions à éviter | Étincelles, flamme nue, autres sources d'ignition et températures élevées Contamination |
| 10.5 Matières incompatibles | Hydrogen peroxide; Agents oxydant forts; Alcalis forts; Acides forts; Métaux |
| 10.6 Produits de décomposition dangereux | Toxic and corrosive gases, Gaz carbonique Oxyde de carbone Hydrocarbures |

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Chemical Name | Numéro CAS | DL50 Oral(e) | DL50 Dermale | CL50 Inhalation |
|-------------------|------------|-----------------------------|--------------------------------------|--|
| Toluene | 108-88-3 | DL50 Oral Rat 5000 mg/kg | | CL50 inhalation (4h) Rat 4000 ppm |
| Acetone | 67-64-1 | DL50 Oral Rat 5800 mg/kg | DL50 Dermale Lapin 20000 mg/kg | CL50 inhalation (4h) Rat > 16000 ppm |
| Ethyl acetate | 141-78-6 | DL50 Oral Rat 5620 mg/kg | | CL50 inhalation (8h) Rat 1600 ppm |
| Dibutyl phthalate | 84-74-2 | DL50 Oral Rat 8000 mg/m3 | | CL50 inhalation Rat 8 mg/m3 |

Classification a été basée sur l'information toxicologique des composants dans la section 3.

Corrosif/irritant pour la peau

| | |
|----|-----------------------|
| pH | donnée non disponible |
|----|-----------------------|

La classification est basée sur le pH et les éléments énumérés à l'article 3.

Des lésions oculaires graves ou d'irritation

| | |
|----|-----------------------|
| pH | donnée non disponible |
|----|-----------------------|

La classification est basée sur le pH et les éléments énumérés à l'article 3.

Sensibilisation respiratoire/ cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 9

Cancérogénicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Classification a été basée sur l'information toxicologique des composants dans la section 3.

STOT - Exposition unique

Classification a été basée sur l'information toxicologique des composants dans la section 3.

STOT - Exposition répétée

Classification a été basée sur l'information toxicologique des composants dans la section 3.

Danger par aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité donnée non disponible

Données sur l'écotoxicité

| Chemical Name | Numéro CAS | Toxicité pour Crustacés CE50 | Toxicité pour les algues CEr50 | Toxicité pour le poisson CL50 |
|------------------|------------|---|--------------------------------|---|
| Acetone | 67-64-1 | Aquatic EC50 (48h) Daphnée 10294 - 17704 MG/L | | CL 50 Aquatique (96h) Truite arc-en-ciel 4740 - 6330 MG/L |
| Titanium dioxide | 13463-67-7 | Aquatic EC50 (48h) Daphnée > 1000 ml/l | | CL 50 Aquatique (96h) > 1000 MG/L |

12.2 Persistance et dégradabilité donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée

12.4 Mobilité dans le sol donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes donnée non disponible

12.7. Informations Complémentaires donnée non disponible

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 9

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Description des déchets pour produit usé | Le produit utilisé ou mis au rebut est un déchet dangereux. |
| Méthodes d'élimination | Eliminer par incinération en respectant les lois en vigueur au niveau de la localité, de l'état et au niveau fédéral et provincial. |
| Code d'élimination des déchets (s) (européenne du catalogue des déchets) | donnée non disponible |

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre:

| | |
|--|-----------------------|
| 14.1 Numéro ONU: | donnée non disponible |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies: | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport: | donnée non disponible |
| 14.4 Groupe d'emballage: | donnée non disponible |

Transport aérien:

| | |
|--|-----------------------|
| 14.1 Numéro ONU: | donnée non disponible |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies: | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport: | donnée non disponible |
| 14.4 Groupe d'emballage: | donnée non disponible |

Transport par mer:

| | |
|--|-----------------------|
| 14.1 Numéro ONU: | donnée non disponible |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies: | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport: | donnée non disponible |
| 14.4 Groupe d'emballage: | donnée non disponible |

14.5 Dangers pour l'environnement: aucun

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: donnée non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: donnée non disponible

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 9

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Nom chimique | EINECS | SVHC |
|-------------------|--------|------|
| Acetone | Y | N |
| Toluene | Y | N |
| Ethyl acetate | Y | N |
| Dibutyl phthalate | Y | Y |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique donnée non disponible

SECTION 16: Autres informations

Date de révision:

Abréviations clés ou acronymes utilisés: donnée non disponible

Références et sources de documentation pour les données clés: donnée non disponible

Liste du texte complet des Positions H en section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

Prévention

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 9

| | |
|--------------------|--|
| | <p>P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P284 - Porter un équipement de protection respiratoire.</p> |
| Réponse | <p>P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p> <p>P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P320 - Un traitement spécifique est urgent (voir ... sur cette étiquette).</p> <p>P321 - Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).</p> <p>P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> |
| Stockage | <p>P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 - Garder sous clef.</p> |
| élimination | <p>P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale pour les déchets dangereux.</p> |

AVIS: Les informations les présentes est considérée comme étant correctes à la date de publication de sources, qui sont considérées comme exactes et fiables. Comme il ne est pas possible de prévoir toutes les circonstances d'utilisation, les bénéficiaires sont priés de vérifier, à l'avance de nécessité, que l'information est courante, applicable et adaptée à leur situation